RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES

DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

... La violence conjugale et familiale

Lucie Laroche

Juillet 2002

Voici les faits saillants concernant la violence conjugale et familiale. On y retrouve d'abord les principaux constats concernant les services des centres locaux de santé et de services communautaires (CLSC[1]) en regard de cette problématique. Par la suite, sont présentées les informations provenant du ministère de la Sécurité publique, des maisons d'aide et d'hébergement, des services d'aide aux hommes violents ainsi que des indemnisations aux victimes d'actes criminels. Enfin, ces données sont détaillées pour le Québec, la région de la Chaudière-Appalaches et par territoire de MRC lorsque disponibles.

Les interventions en violence conjugale et familiale dans les CLSC

En CLSC, pour l'année 2000-2001, pour les catégories diagnostiques de violence conjugale et familiale, on dénombre, en consultation, **1 840 interventions** comme **première raison** (73 %) et 680 comme **seconde raison**. Voici la répartition, en nombre et en pourcentage, des premières raisons selon les catégories diagnostiques de violence conjugale et familiale :

- **problèmes reliés à la violence conjugale**[2] (nombre [n] : 699; 38,0 %),
  - victime de violence conjugale (n : 588; 32,0 %),
  - conjoint violent (agresseur) (n :64; 3,5 %),
  - autres catégories de violence conjugale (n : 47).
- **problèmes reliés à la violence familiale**[3] (n : 322; 17,5 %),
  - enfant ou adolescent victime de violence (n : 96; 5,2 %),
  - enfant témoin de violence (n :44; 2,4 %),
  - parent victime de violence de la part de son enfant (n :14; 0,8 %),
  - violence dans la fratrie (n : 13; 0,7 %),
  - autres catégories de violence familiale (n : 155).

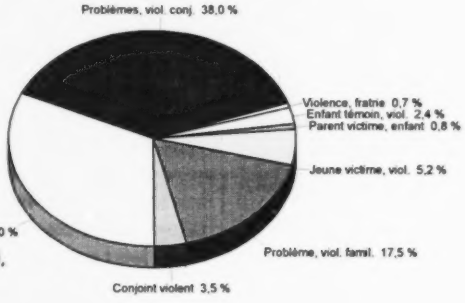

Pour l'ensemble de la région de la Chaudière-Appalaches, les premières raisons d'intervention (1 840) pour la violence conjugale et familiale, varient en pourcentage selon les CLSC, oscillant entre 4 % dans la MRC de Robert-Cliche et 18 % pour Lotbinière.

Ce sont les **problèmes reliés à la violence conjugale** qui sont les plus fréquents (699 en première raison). C'est dans les MRC des Chutes-de-la-Chaudière, de L'Amiante et des Etchemins qu'on en retrouve ou qu'on en dépiste le plus.

Pour les **victimes de violence conjugale**, il y a eu 588 interventions (1re raison) pour cette catégorie diagnostique. À cet égard, c'est la MRC de Lotbinière qui se démarque, suivie de celle de Beauce-Sartigan.

En ce qui a trait aux **problèmes reliés à la violence familiale**, il y en a 322 interventions comme première raison. Pour cette catégorie, c'est la MRC des Chutes-de-la Chaudière qui en a le plus, suivie par celle des Etchemins

L'ensemble des 1 840 raisons d'intervention correspondent à 596 dossiers au total, dont 517 **anciens** dossiers (antérieurs au 31 mars 2000) et 79 **nouveaux** dossiers (13 %, soit entre le 31 mars 2000 et le 1er avril 2001). En nombre, c'est dans les MRC des Etchemins, de Lotbinière, de L'Amiante et des Chutes-de-la-Chaudière que l'on a les plus grands nombres de dossiers antécédents à mars 2000, alors que c'est dans les Chutes-de-la-Chaudière et Desjardins que l'on retrouve le plus de nouveaux dossiers (graphique suivant). La prépondérance des anciens dossiers pourrait appuyer le caractère répétitif reconnu des actes de violence.

1. Ces informations proviennent du *Système d'information sur la clientèle et les services des CLSC* (SIC-CLSC).
2. Difficultés ou troubles entre conjoints.
3. Difficultés ou troubles entre des membres de la famille, excluant les problèmes reliés à la violence conjugale.

Graphique 2
Répartition (%) des anciens et nouveaux dossiers, pour violence conjugale et familiale, centres locaux de services communautaires, par MRC de la région de la Chaudière-Appalaches, 2000-2001

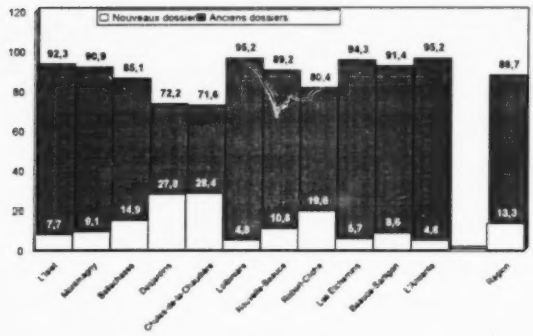

Source : SIC-CLSC Chaudière-Appalaches, 2000-2001, codes de raison : 5300, 5301, 5302, 5310, 5311, 5312, 5313, 5314.
Production : RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2002

Pour la violence **conjugale et familiale**, on dispose des variables d'**âge** et de **sexe** pour 588[4] dossiers. On y dénombre 456 femmes (78 %) et 132 hommes (22 %). Ce sont surtout des femmes âgées de 30 à 39 ans (115 dossiers), suivies par celles de 50 ans et plus (97), puis de 18 à 29 ans (85). Pour les hommes ayant des dossiers de violence conjugale et familiale, ils sont majoritairement âgés de moins de 18 ans (55).

Essentiellement, en CLSC, les types d'interventions (1 840) sont **individuelles** (94 %). Elles peuvent être également **familiales** ou de **groupe** (2 %). On remarque que ces derniers types d'interventions sont presque spécifiques à certains établissements.

En première instance, pour la violence conjugale et familiale, ce sont d'abord des interventions d'**observation ou de suivi** et l'**intervention psychosociale** (incluant la santé mentale) qui ressortent (33 %), suivies par l'**évaluation et la réévaluation** (11 %). Là encore, sont notées des pratiques divergentes selon les CLSC.

Enfin, à titre exploratoire, les moments de l'intervention ont fait l'objet d'une analyse sommaire. Ainsi, pour l'ensemble des situations de violence conjugale et familiale, on remarque que c'est d'abord au cours du mois de novembre que les interventions prédominent (11 % des interventions). Dix pour cent (10 %) des interventions se sont déroulées en octobre et (9 %) en janvier. C'est pendant les mois de juillet, de septembre, d'août et de décembre qu'il y en a eu le moins. Cependant, on note quelques variations spécifiques aux catégories diagnostiques.

La violence conjugale en chiffres

Selon les données du ministère de la Sécurité publique, il y aurait, au Québec, autant de femmes (35 680) que d'hommes (37 446) victimes **d'actes de violence**[5]. Pour les femmes et les hommes qui en subissent, ce peut être en milieu conjugal ou non conjugal. Cependant, en regard de la violence conjugale, on remarque une prédominance de victimes chez les femmes (F : 13 459; H : 2 365).

En 2000, dans la région de la Chaudière-Appalaches, pour les victimes de **violence conjugale**, on dénombre 308 femmes (taux de 184 pour cent mille [‰] femmes âgées de 12 ans et plus) et 44 hommes (26 ‰). Ces taux sont nettement inférieurs à ceux du Québec (respectivement 418 ‰ et 76 ‰), bien que dans le temps, l'écart entre les deux s'amenuise.

Toujours en Chaudière-Appalaches, en 2000, pour ce qui est de l'**âge** des victimes, généralement, elles ont moins de quarante ans. Ainsi, elles ont d'abord de 30 à 39 ans (taux de 225 pour cent mille [‰]), suivie de près par celles de 25 à 29 ans (223 ‰), puis par les jeunes de 18 à 24 ans (159 ‰). Cette tendance étant sensiblement similaire à celle observée pour le Québec.

4. En effet, on ne dispose pas de l'âge et du sexe des personnes ayant été l'objet d'interventions familiales, de groupe et communautaires. C'est ce qui explique que cette information soit disponible sur 588 des 596 dossiers.
5. Il s'agit des crimes contre la personne.

Concernant la gravité des blessures des victimes, en 2000, on observe au Québec, que dans 84 % des cas elles sont légères, dans 4 % des cas elles sont graves et pour 21 personnes[6], elles ont entraîné la mort.

Les femmes victimes de violence, le sont principalement en raison de voies de fait (en 2000; région : 129 ‰; Québec : 279 ‰), de menaces (respectivement 33 ‰; 77 ‰) et de harcèlement criminel (9,5 ‰; 45 ‰), alors que pour les hommes ce sont, dans une moindre proportion, les voies de fait (17 ‰; 52 ‰) et les menaces (7 ‰; 16 ‰).

Graphique 3
Taux d'actes de violence conjugale, perpétrées par les conjoints[7] et les ex-conjoints, pour 100 000 hommes de 12 ans et plus, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1988 à 1999

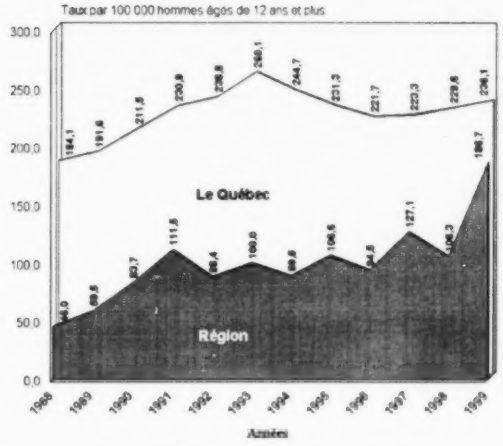

Source : ministère de la Sécurité publique, Motard 2000 : 49.
Production : RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2002

En ce qui a trait aux taux d'actes de violence conjugale, commis par les **conjoints ou ex-conjoints**, on remarque que les taux sont constamment inférieurs (de 1988 à 1999) pour la région (1999 : taux de 187 ‰) que pour le Québec (236 ‰), bien que l'écart semble s'amenuiser au cours des dernières années.

Enfin, en 2000, les dossiers sont classés à 92 % dans la région et à 90 % pour le Québec. Ce sont quelques 60 % des dossiers qui sont solutionnés par **mise en accusation** dans la région, comparativement à 65 % pour le Québec.

Les services spécialisés en violence conjugale

On peut retenir, malgré une stabilité relative des clientèles des maisons d'aide et d'hébergement et des services d'aide aux hommes en général, qu'il y a eu une augmentation de l'hébergement des enfants à partir de 1997-1998. En 2000-2001, ce sont 334 femmes qui ont été hébergées dans les maisons d'aide et d'hébergement[8] et 301 enfants. Pour leur part, on dénombre quelques 227 usagers des services d'aide aux hommes agresseurs[9].

6. Ce nombre est présenté à titre indicatif seulement.
7. Excluant les amis intimes.
8. Ces maisons sont le Havre L'Éclaircie inc., Le Havre des femmes, La Gîtée inc. et La Jonction pour elle inc.
9. Ce sont : S.A.H.A.R.A.S., Vivre sans violence (VI-SA-VI), D'Hommes à Hommes inc. et Entraide au Masculin Côte-sud.

Graphique 2
Répartition (%) des anciens et nouveaux dossiers, pour violence conjugale et familiale, centres locaux de services communautaires, par MRC de la région de la Chaudière-Appalaches, 2000-2001

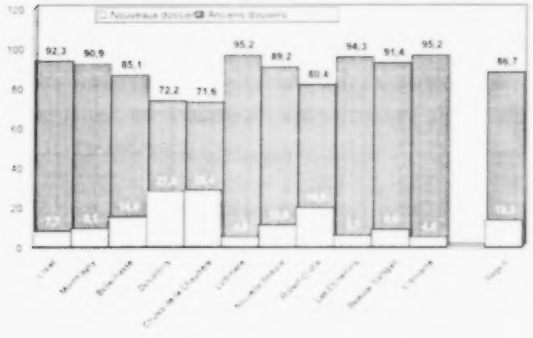

Source : SIC-CLSC Chaudière-Appalaches, 2000-2001, codes de raison 5300, 5301, 5302, 5310, 5311, 5312, 5313, 5314.
Production : RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE(CSRE), 2002

Pour la violence **conjugale et familiale**, on dispose des variables d'**âge** et de **sexe** pour 588[4] dossiers. On y dénombre 456 femmes (78 %) et 132 hommes (22 %). Ce sont surtout des femmes âgées de 30 à 39 ans (115 dossiers), suivies par celles de 50 ans et plus (97), puis de 18 à 29 ans (85). Pour les hommes ayant des dossiers de violence conjugale et familiale, ils sont majoritairement âgés de moins de 18 ans (55).

Essentiellement, en CLSC, les types d'interventions (1 840) sont **individuelles** (94 %). Elles peuvent être également **familiales** ou de **groupe** (2 %). On remarque que ces derniers types d'interventions sont presque spécifiques à certains établissements.

En première instance, pour la violence conjugale et familiale, ce sont d'abord des interventions d'**observation ou de suivi** et l'**intervention psychosociale** (incluant la santé mentale) qui ressortent (33 %), suivies par l'**évaluation et la réévaluation** (11 %). Là encore, sont notées des pratiques divergentes selon les CLSC.

Enfin, à titre exploratoire, les moments de l'intervention ont fait l'objet d'une analyse sommaire. Ainsi, pour l'ensemble des situations de violence conjugale et familiale, on remarque que c'est d'abord au cours du mois de novembre que les interventions prédominent (11 % des interventions). Dix pour cent (10 %) des interventions se sont déroulées en octobre et (9 %) en janvier. C'est pendant les mois de juillet, de septembre, d'août et de décembre qu'il y en a eu le moins. Cependant, on note quelques variations spécifiques aux catégories diagnostiques.

La violence conjugale en chiffres

Selon les données du ministère de la Sécurité publique, il y aurait, au Québec, autant de femmes (35 680) que d'hommes (37 446) victimes d'**actes de violence**[5]. Pour les femmes et les hommes qui en subissent, ce peut être en milieu conjugal ou non conjugal. Cependant, en regard de la violence conjugale, on remarque une prédominance de victimes chez les femmes (F : 13 459; H : 2 365).

En 2000, dans la région de la Chaudière-Appalaches, pour les victimes de **violence conjugale**, on dénombre 308 femmes (taux de 184 pour cent mille [‰] femmes âgées de 12 ans et plus) et 44 hommes (26 ‰). Ces taux sont nettement inférieurs à ceux du Québec (respectivement 418 ‰ et 76 ‰), bien que dans le temps, l'écart entre les deux s'amenuise.

Toujours en Chaudière-Appalaches, en 2000, pour ce qui est de l'**âge** des victimes, généralement elles ont moins de quarante ans. Ainsi, elles ont d'abord de 30 à 39 ans (taux de 225 pour cent mille [‰]), suivie de près par celles de 25 à 29 ans (223 ‰), puis par les jeunes de 18 à 24 ans (159 ‰). Cette tendance étant sensiblement similaire à celle observée pour le Québec.

---

4. En effet, on ne dispose pas de l'âge et du sexe des personnes ayant été l'objet d'interventions familiales, de groupe et communautaires. C'est ce qui explique que cette information soit disponible sur 588 des 596 dossiers.
5. Il s'agit des crimes contre la personne.

Concernant la gravité des blessures des victimes, en 2000, on observe au Québec, que dans 84 % des cas elles sont légères, dans 4 % des cas elles sont graves et pour 21 personnes[6], elles ont entraîné la mort.

Les femmes victimes de violence, le sont principalement en **raison** de voies de fait (en 2000: région : 129 ‰; Québec : 279 ‰), de menaces (respectivement 33 ‰; 77 ‰) et de harcèlement criminel (9,5 ‰; 45 ‰), alors que pour les hommes ce sont, dans une moindre proportion, les voies de fait (17 ‰; 52 ‰) et les menaces (7 ‰; 16 ‰).

Graphique 3
Taux d'actes de violence conjugale, perpétrées par les conjoints[7] et les ex-conjoints, pour 100 000 hommes de 12 ans et plus, région de la Chaudière-Appalaches et le Québec, 1988 à 1999

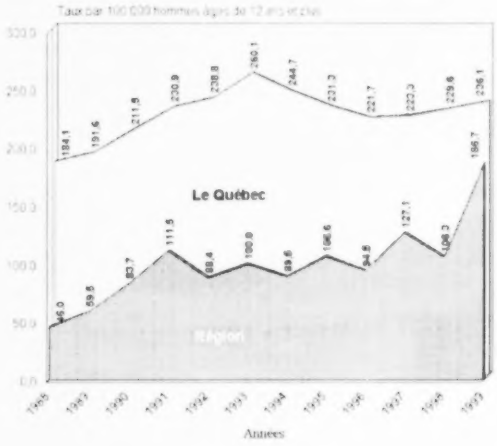

Source : ministère de la Sécurité publique, Motard 2000 : 49.
Production : RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), 2002

En ce qui a trait aux taux d'actes de violence conjugale, commis par les **conjoints ou ex-conjoints**, on remarque que les taux sont constamment inférieurs (de 1988 à 1999) pour la région (1999 : taux de 187 ‰) que pour le Québec (236 ‰), bien que l'écart semble s'amenuiser au cours des dernières années.

Enfin, en 2000, les dossiers sont classés à 92 % dans la région et à 90 % pour le Québec. Ce sont quelques 60 % des dossiers qui sont solutionnés par **mise en accusation** dans la région, comparativement à 65 % pour le Québec.

Les services spécialisés en violence conjugale

On peut retenir, malgré une stabilité relative des clientèles des maisons d'aide et d'hébergement et des services d'aide aux hommes en général, qu'il y a eu une augmentation de l'hébergement des enfants à partir de 1997-1998. En 2000-2001, ce sont 334 femmes qui ont été hébergées dans les maisons d'aide et d'hébergement[8] et 301 enfants. Pour leur part, on dénombre quelques 227 usagers des services d'aide aux hommes agresseurs[9].

6. Ce nombre est présenté à titre indicatif seulement.
7. Excluant les amis intimes.
8. Ces maisons sont le Havre L'Éclaircie inc., Le Havre des femmes, La Gîtée inc. et La Jonction pour elle inc.
9. Ce sont : S.A.H.A.R.A.S., Vivre sans violence (VI-SA-VI), D'Hommes à Hommes inc. et Entraide au Masculin Côte-sud

Les indemnisations aux victimes d'actes criminels

Concernant les indemnisations aux victimes d'actes criminels (113 demandes acceptées pour la région en 2000), on peut retenir qu'au Québec (2 590), les femmes reçoivent un peu plus d'indemnisations (54 %) en tant que victimes d'actes criminels que les hommes (46 %). Leur représentation en pourcentage est plus élevée, particulièrement pour les jeunes filles âgées de moins de 18 ans (filles : 32 %; garçons : 23 %). On a pu voir qu'elles sont surtout victimes d'agressions sexuelles et de voies de fait et ce, surtout à leur domicile ou à celui de l'agresseur. Pour les hommes, ils sont d'abord victimes d'agressions armées puis de voies de fait, soit au domicile de la victime ou sur la voie publique.

En guise de conclusion

Ces diverses informations permettent de préciser le portrait de la violence conjugale et familiale pour la région de la Chaudière-Appalaches. À cet effet, l'usage des données de fréquentation des services en CLSC permet de préciser l'ampleur du phénomène de la violence dans la région. Par ailleurs, les données du ministère de la Sécurité publique, plus traditionnelles, permettent d'assurer un suivi dans le temps. Enfin, les données des services spécialisés renseignent quant aux ressources en place pour soutenir les victimes de violence. En fait, ces diverses sources d'information permettent d'évaluer, en termes concrets, la mise en place du *Continuum de services en violence conjugale* dans la région de la Chaudière-Appalaches.

Par ailleurs, ces informations, dans un format plus détaillé, sont jointes à l'évaluation de l'implantation des protocoles sociojudiciaires dans la région de la Chaudière-Appalaches (voir les coordonnées ci-dessous). Originellement issus du ministère de la Sécurité publique, ces protocoles consacrent la collaboration entre les services policiers, les centres locaux de santé communautaire et, occasionnellement, avec les services spécialisés pour l'intervention en matière de violence conjugale.

Pour en connaître davantage sur le sujet :

LAROSE, Lucie et Josée ROUSSEAU (2002). Évaluation de l'implantation des protocoles sociojudiciaires et les données sur la violence conjugale et familiale, Sainte-Marie, RRSSS de Chaudière-Appalaches, DSPPE (CSRE), xxvi, 216 p.

Pour commander ou consulter le document, veuillez prendre contact avec le Centre de documentation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux Chaudière-Appalaches, au (418) 386-3558.

Dépôt légal–Bibliothèque nationale du Canada, 2002
Bibliothèque nationale du Québec